

Image not found or type unknown



sanction disciplinaire

Par **Junior38**, le **11/02/2019 à 22:19**

Bonjour,

Peux t'on sanctionner un ou une collaboratrice à la suite d'un commentaire négatif tripadvisor, alors que cette dernière nie farouchement les faits qui lui sont reprochés au travers du site?

Merci à vous

Par **Visiteur**, le **11/02/2019 à 22:32**

Bonjour

P.M vous répondra mieux que je ne peux le faire, mais je pense qu'il y a une notion de subordination .

La critique par un salarié peut, si preuve à l'appui, déboucher sur une sanction, y compris un licenciement.

Par **P.M.**, le **11/02/2019 à 23:04**

Bonjour,

Il faudrait que vous soyez plus explicite sur les circonstances mais un commentaire de cette sorte n'est pas une preuve absolue...

Par **Visiteur**, le **11/02/2019 à 23:48**

Merci de rester sur votre fil initial, pour un suivi plus aisé.

Publié par Junior38

2 messages

11/02/2019 23:00

En fait c'est bien la collègue qui a été sanctionnée à la suite d'un avis négatif posté par un client sur tripadvisor, mais est ce que cela est normal? Si pour tous les avis négatifs il devait y avoir une sanction, il n'y aurait plus beaucoup de salariés, enfin c'est une opinion personnelle.

Par **P.M.**, le **12/02/2019** à **09:18**

Bonjour,

Je vous ai répondu, donc la salariée sanctionnée pourrait contester la sanction ne serait-ce que parce que ces avis ne sont pas forcément sincères et exacts et parce qu'il n'y pas d'attestation revêtant les formes prévues à l'[art. 202 du code de procédure civile...](#)

Par **Junior38**, le **12/02/2019** à **09:46**

Merci beaucoup pour vos réponses